



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENT AU TITRE DU PACTE



LE RECRUTEMENT AU TITRE DU PACTE

AU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

▶ À QUI S'ADRESSE LE PACTE ?

L'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État a créé le PACTE pour faciliter l'accès à la fonction publique des **personnes âgées de moins de 29 ans, sorties du système éducatif sans diplôme**¹. Depuis 2017, le PACTE s'adresse également aux personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de 45 ans et plus et bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou de l'allocation aux adultes handicapés. Au terme d'une procédure de sélection sur dossier et entretien, les candidats et candidates retenus sont recrutés sur un **contrat spécifique**, accompagné d'une **formation en alternance**.

À l'issue de ce contrat, les lauréats et lauréates du recrutement PACTE ont vocation à être titularisés dans un corps de catégorie C (adjoints administratifs ou adjoints techniques de chancellerie) au vu de leur aptitude professionnelle et de leur parcours de formation.

▶ QUAND POSTULER ?

Les modalités pratiques et le calendrier de la campagne annuelle de recrutement font l'objet d'un avis de recrutement, publié sur le site diplomatie.gouv.fr rubrique « Emplois et concours » et par France Travail. La publication de l'avis de recrutement au Journal officiel intervient généralement au cours du premier trimestre pour un recrutement programmé à la fin de l'été.

▶ COMMENT POSTULER ?

Il convient de déposer son dossier de candidature à France Travail (agences de Saint-Petersbourg ou de Nantes-Centre en fonction du lieu de résidence du candidat) qui, après avoir vérifié sa recevabilité, l'adressera au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. En conséquence, **les candidatures adressées directement au ministère ne sont pas recevables**.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE » disponible à l'agence locale de France Travail ou sur le site de la fonction publique fonction-publique.gouv.fr précisant le parcours de formation, la qualification la plus élevée et, le cas échéant, l'expérience. Cette fiche doit être **datée et signée** ;
- un curriculum vitæ ;
- une lettre de motivation ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.

▶ QUELLES SONT LES CONDITIONS REQUISES ?

Les candidats et candidates doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Un document attestant de la nationalité ainsi qu'un extrait de casier judiciaire devront être produits au moment de l'établissement du contrat. L'âge des candidats et des candidates est apprécié à la date limite de dépôt des candidatures.

1. « Sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de qualification est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel » (art. 2 de l'ordonnance précitée).

OÙ SE RENSEIGNER ?

Sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
diplomatie.gouv.fr

Rubrique Emplois et concours > PACTE

Auprès de la Task force égalité-diversité de la Direction des ressources humaines
egalite-diversite.dga-drh@diplomatie.gouv.fr

